



Extrait du registre aux délibérations
du Bureau permanent du Centre public d'Action sociale de CHARLEROI

Séance du 31 août 2015

Présents : **Monsieur E. MASSIN, Président.**
Mrs Th. SALDEN, G. COLINET, Mme V. JANKOWSKI,
Mr Th. PARMENTIER, Membres.
Monsieur B. VAN HUMSKERKEN, Directeur général f.f.

SUR LE 7^{ème} OBJET

Service Achats - Marché public - Procédure négociée sans publicité constatée par simple facture acceptée : « Cours théoriques et pratiques pour le permis de conduire C avec CAP » - Approbation des dispositions tenant lieu de cahier spécial des charges, du mode de passation du marché et de la liste des firmes à consulter.

LE BUREAU PERMANENT,

Vu la loi organique du 08 juillet 1976, et plus particulièrement, son article 112, §1er qui stipule que : « *La liste des décisions prises par le Centre public d'Action sociale, à l'exclusion des décisions d'octroi d'aide individuelle et de récupération, est transmise au Collège communal dans les dix jours suivant la séance au cours de laquelle les décisions sont adoptées* » ;

Vu la loi organique du 08 juillet 1976 des Centres publics d'Action sociale, notamment l'article 84 relatif aux compétences du Bureau permanent ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 8.500,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 110 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 4 et 6 §3;

Vu le Conseil de l'Action sociale du 03 janvier 2013 qui adopte le nouveau règlement d'ordre intérieur et sa modification du 20 juin 2013 ;

Considérant que Luc JEUNIEUX, Attaché spécifique Architecte Responsable du Service Travaux, souhaite inscrire Ibrahim ALBAYRAK et Fevzi YESILIRMAK, Ouvriers qualifiés, aux cours théoriques et pratiques donnant accès à l'examen du permis de conduire camion de la catégorie C ;

Considérant que ces derniers seront régulièrement amenés dans l'exercice de leur fonction à utiliser les camions de service afin de transporter du matériel ou des marchandises ;

Considérant que le Service Achats a établi les dispositions tenant lieu de cahier spécial des charges N° 2015-ACH0992 pour le marché "Cours théoriques et pratiques pour le permis de conduire C avec CAP" ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 3.400,00 € HTVA, soit 4.096,00 € TVAC (6% et 21%) ;

Considérant son estimation, il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité constatée par simple facture acceptée en vertu de l'article 110 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 ;

Considérant qu'il est proposé de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- AUTO ECOLE BARA CHARLEROI ;
- AUTECH SA (AUTO ECOLE HENRY) CHARLEROI ;
- STARTER SPRL CHATELINEAU ;
- AUTO MOTO LA LOUVE LA LOUVIERE ;

Considérant que le Service Achats demande au Bureau permanent l'approbation des dispositions tenant lieu de cahier spécial des charges, du mode de passation (procédure négociée sans publicité constatée par simple facture acceptée) du marché "Cours théoriques et pratiques pour le permis de conduire C avec CAP" et de la liste des firmes à consulter ;

DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions tenant lieu de cahier spécial des charges n° 2015-ACH0992 et le montant estimé du marché "Cours théoriques et pratiques pour le permis de conduire C avec CAP", établis par le Service Achats. Le montant estimé s'élève à 3.400,00 € HTVA, soit 4.096,00 € TVAC (6% et 21%) ;
- de choisir la procédure négociée sans publicité constatée par simple facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- d'approuver la liste des firmes à consulter ;
- de financer la dépense approximative de 3.400,00 € HTVA, soit 4.096,00 € TVAC (6% et 21%) par le crédit inscrit au budget ordinaire, article 2015/104/123-17.

FAIT EN SEANCE, DATE QUE DESSUS.

PAR LE BUREAU PERMANENT,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur général f.f.,
(s) B. VAN HUMSKERKEN.

Le Directeur général f.f.

Le Président,
(s) E. MASSIN.

Le Président,



DISPOSITIONS TENANT LIEU DE CAHIER SPECIAL DES CHARGES

L'ensemble des dispositions de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics sont d'application dans le cadre du présent marché en vertu de l'article 6, §3 du susdit arrêté royal.

Néanmoins, les modalités de paiement sont soumises à l'article 4, §2, 3° de la loi du 02 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Les soumissions, offres, documentation doivent obligatoirement, sous peine de nullité, être rédigées en français.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Le paiement est subordonné à l'envoi par l'adjudicataire d'abord, d'une déclaration de créance datée, signée et accompagnée d'un état détaillé des prestations effectuées à laquelle il joindra le double du bon de commande qu'il a reçu. Ensuite, après vérification des services prestés par le pouvoir adjudicateur dans les 30 jours, l'adjudicataire enverra une facture non acquittée en double exemplaire, TVA incluse mentionnant également:

- le n° du registre de commerce ;
- le n° de TVA ;
- le n° de la facture.

Les factures introduites par l'adjudicataire seront détaillées, datées, numérotées, signées et certifiées sincères et véritables à la somme de (en toutes lettres).

Les factures doivent être envoyées en 2 exemplaires à l'adresse de facturation mentionnée sur le bon de commande. Une note d'envoi ne peut en aucun cas faire office de facture.

Il doit y avoir une facture par bon de commande. Les facturations partielles ou reprenant plusieurs bons de commande seront donc refusées par le pouvoir adjudicateur.

Le paiement interviendra dans les 30 jours de calendrier à compter du jour de la réception de la facture.

Le présent cahier spécial des charges ne prévoit pas le paiement d'avances ou de garanties quelconques.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant un délai de **120 jours** calendrier prenant cours le jour de la remise des offres. (Article 57 de l'Arrêté royal du 15 juillet 2011)

En vertu de l'article 37, §2 de la loi du 15 juin 2006, le marché pourra comporter une ou plusieurs reconductions. Les prestations « supplémentaires » ne pourront pas dépasser la date limite de validité des offres.

RÈGLEMENT DES LITIGES :

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'obligent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.



En cas de litige relatif au présent marché, les parties se concerteront pour trouver une solution amiable. A défaut, d'accord, les tribunaux de l'arrondissement de Charleroi seront les seuls compétents.

CONFORMITE :

Hormis l'analyse des critères d'attribution ci-dessous, le pouvoir adjudicateur vérifiera la conformité du service proposé par rapport au descriptif technique et aux éventuelles normes imposées. L'offre non conforme, même partiellement, pourra être considérée comme irrégulière et sera alors évincée.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU PRÉSENT MARCHÉ :

- 60 points pour le prix (calculé selon une règle de trois) ;
- 40 points pour l'adaptation de la méthodologie proposée par rapport aux besoins du CPAS par le soumissionnaire dans les détails à fournir aux points 1 à 6 du descriptif.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICE ATTENDUES :

Pour deux agents, prévoir des cours théoriques et pratiques pour l'obtention du permis de conduire C avec CAP.

- 1 – formation théorique en journée (à détailler)
- 2 – manuel du code de la route (facultatif)
- 3 – manuel du CAP (facultatif)
- 4 – formation pratique – cours obligatoires
- 5 – examen manœuvre + examen qualification initiale + examen route (à détailler)
- 6 – redevances au centre d'examen (à détailler)

DIVERS :

Pour toutes informations complémentaires, le soumissionnaire peut s'adresser à Madame Anissa BUENO (071/23.32.39).

Le fonctionnaire dirigeant responsable du présent marché est Madame Nathalie Donckers.

Le pouvoir adjudicateur peut renoncer à attribuer, tout ou partie, du présent marché. Dans cette éventualité, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de recommencer une nouvelle procédure si nécessaire suivant un autre mode (Article 35 de la loi du 15/06/2006).

INVENTAIRE**"COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES POUR LE PERMIS DE CONDUIRE C AVEC CAP"**

| N° | Description | Type | Unité | Qt | PU en chiffres HTVA | Total HTVA | %TVA |
|--------------------------|--|------|-------|----|---------------------|------------|------|
| 1 | Formation théorique en journée (à détailler) | QP | h | 2 | | | 21% |
| 2 | Manuel du code de la route (facultatif) | QP | pièce | 2 | | | 6% |
| 3 | Manuel du CAP (facultatif) | QP | pièce | 2 | | | 6% |
| 4 | Formation pratique - cours obligatoires | QP | h | 2 | | | 21% |
| 5 | Examen manœuvre + examen qualification initiale + examen route (à détailler) | QP | pièce | 2 | | | 21% |
| 6 | Redevances au centre d'examen (à détailler) | QP | pièce | 2 | | | 21% |
| Total à 6% TVA : | | | | | | | |
| TVA 6% : | | | | | | | |
| Total à 21% TVA : | | | | | | | |
| TVA 21% : | | | | | | | |
| Total HTVA : | | | | | | | |

| N° | Description | Type | Unité | Qt | PU en chiffres HTVA | Total HTVA | %TVA |
|--------------------|-------------|------|-------|----|---------------------|------------|------|
| Total TVA : | | | | | | | |
| Total TVAC: | | | | | | | |

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doit cependant être à chaque fois arrondi à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à le Fonction:

Nom et prénom: Signature: